

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2628

AMENDEMENT

présenté par

M. Leseul, Mme Mercier, M. Philippe Brun, M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Barusseau, M. Dufau, M. Benbrahim, M. Roussel, M. Sother, Mme Thomin, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, Mme Allemand, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophe, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, Mme Froger, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Lhardit, M. Naillet, M. Pena, Mme Pic, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, Mme Thiébault-Martinez, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	10 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	10 000 000	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Écologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
Fonds territorial climat	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à proposer un « chèque vélo solidaire ».

Le vélo constitue une solution de mobilité écologique de premier plan. Il peut, en fonction des contraintes des publics visés, être tout à fait pertinent. Pour autant, l'acquisition d'un vélo, de surcroît à assistance électrique, peut constituer un fort frein financier pour nos concitoyens les plus modestes.

Cet amendement travaillé avec les membres de la FFMISD, proposent qu'un « Chèque vélo solidaire » à destination des foyers dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 16.300 euros, soit mis en œuvre, visant à financer l'acquisition d'un vélo (neuf, d'occasion ou reconditionné) ainsi que les équipements nécessaires. Pour les vélos à assistance électrique (VAE), les montants d'aide pourraient être adaptés à la qualité et à la durabilité des modèles éligibles. Les associations proposent également qu'elles puissent être éligibles au chèque vélo solidaire pour mettre en œuvre des dispositifs de location courte et longue durée, à tarif solidaire.

Cet amendement procède au mouvement de crédits suivant :

– il abonde de 10 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 03 « Aides à l'acquisition de véhicules propres » du programme 174 « Énergie, climat et après-mines » à hauteur de 10.000.000 euros ;

– il minore du même montant en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 41« Ferroviaire » du programme 203 « Infrastructures et services de transports » .

Notre volonté n'est pas de réduire les crédits du programme 203, c'est la raison pour laquelle nous demandons au Gouvernement de lever le gage.